

**Procès-verbal**  
**Comité de Direction téléphonique Ligue Féminine de Handball**  
**Vendredi 31 janvier 2014**

**Membres:**

Représentants FFHB : Nodjialem MYARO, *Présidente de la LFH*; Philippe BANA, *DTN*; Alain PORTES, *Sélectionneur national*;

Représentants des clubs : Bertrand ROUX, *HBC Nîmes*; Jeanne-Marie DE TORRES, *Toulon/St-Cyr Var HB, Vice-présidente de la LFH*; Karine SECHET, *Metz HB (vice-présidente représentant Thierry WEIZMAN)*

Représentant des entraîneurs : Thierry VINCENT :

Représentante des joueuses : Amélie GOUDJO

**Invités présents :**

Représentants FFHB : Eric BARADAT, *Responsable du Parcours de l'Excellence Sportive*; Gérard JUIN, *médecin de l'équipe de France Féminine*; Alain KOUBI, *Trésorier*;

Représentant UPCD1F : Olivier GEBELIN ; *Secrétaire*

Salariée FFHB : Cécile MANTEL, *responsable service juridique*;

Salariées LFH : Aurélie REMY, *chargée de mission LFH*; Aurélia PILET, *responsable de la LFH*;

Assistent : Isabelle WENDLING, *Metz HB*; Franck LECLERC, *AJPH*.

**Membres excusés :**

Thierry WEIZMAN, *Metz HB*; Jean-Marie SIFRE, *Issy Paris Hand*; Michel GROPPi, *Personne qualifiée en contrôle de gestion*, Sébastien DUCLOS, *Représentant de l'arbitrage*

**Le quorum étant atteint, le Comité de Direction peut valablement délibérer.**

**La séance est ouverte à 12h40.**

En préambule, Nodjialem MYARO fait part de son étonnement suite à la demande tardive de report du comité de direction, formulée la veille par l'UPCD1F.

La Présidente de la LFH ajoute que l'importance des sujets inscrits à l'ordre du jour justifiait le maintien d'une conférence téléphonique et que l'examen de certains points sera reporté à une prochaine réunion physique du comité de direction avant l'Assemblée Générale du 23 février à Metz.

## I/ SPORTIF

- Projet de calendrier 2014-2015

Les membres du groupe de travail calendrier-compétition expriment leurs positions vis-à-vis de la version 7 du projet de calendrier 2014-2015, version issue des travaux du groupe de travail « calendrier / compétition » et ayant recueilli l'accord de tous les membres du groupe.

Jeanne-Marie DE TORRES et Olivier GEBELIN précisent que ce point devra être évoqué lors du prochain CODIR physique comme l'ont sollicité les présidents.

Pour justifier cette demande ils font part du désaccord de certains présidents de clubs sur 3 points :

- D'une part, la semaine internationale France A prévue du 13 au 19 avril 2015,
- D'autre part, la date de reprise du championnat en septembre 2015, que certains auraient souhaité voir avancée.
- L'organisation de la Coupe de la Ligue dont ils n'approuvent pas le cahier des charges en l'état. (cf. point V).

Sans remettre en cause les débats relevant du CoDir, Eric BARADAT précise qu'au cours des échanges qui se sont tenus en amont du Comité de Direction et notamment le 20 janvier lors de la réunion du groupe de travail, aucune période internationale du projet 2014-2015 n'avait fait l'objet de débat ou de remise en cause. Il précise que cette période est non utilisable pour les compétitions LFH du fait des qualifications pour le Championnat d'Europe Féminin U19 programmées sur la même semaine. En outre, cette semaine internationale est positionnée 15 jours avant le début des Play-offs/Play-downs.

S'agissant de la reprise du championnat, il rappelle que des propositions en ce sens ont été débattues depuis plusieurs saisons et régulièrement refusées par les présidents de clubs. A ce stade de la construction du calendrier 2014-15, il explique qu'il est apparu aux membres du groupe de travail prématuré d'avancer la date de reprise eu égard aux différents enjeux à prendre en compte (disponibilités des bénévoles, mobilisation du public, gestion de la préparation sportive, tournois de présaison). C'est pourquoi, le groupe a préconisé de ne pas modifier la date de reprise en septembre 2014 mais a d'ores et déjà acté que la reprise des compétitions 2015-16 serait avancée à la fin du mois d'août 2015.

Thierry VINCENT souligne qu'il a participé à l'élaboration du projet de calendrier présenté, sur lequel tous les entraîneurs ont marqué leur accord. Il confirme également la position prise par le groupe de travail quant à la préconisation de différer à 2015-16 une reprise des compétitions fin août.

**Sur demande d'Eric BARADAT, Olivier GEBELIN s'engage à adresser par écrit la position définitive de l'UPCD1F dans les meilleurs délais.**

Alain PORTES et Philippe BANA rappellent les enjeux relatifs aux prochaines échéances de l'équipe de France féminine et, par-dessus tout, la qualification aux Jeux Olympiques de Rio en 2016. Alain PORTES indique que la qualification n'est pas acquise, soulignant l'importance des rassemblements de l'équipe de France en vue d'atteindre cet objectif déterminant pour le handball féminin. Il insiste particulièrement sur les périodes de stages mises en place par les autres nations concurrentes notamment la Norvège, bien au-delà des périodes officielles minimum du calendrier international et rappelle que, sur le projet 2014-15, seulement 2 semaines (octobre et avril) ont été rajoutées à celles du calendrier IHF.

C'est aussi en ce sens que le sélectionneur national souhaite réunir les joueuses de l'équipe de France A du 14 au 20 avril 2014, semaine au cours de laquelle les clubs devront libérer leurs internationales Juniors.

Bien que non identifiée initialement au calendrier 2013-14, la demande a été adressée par la DTN aux entraîneurs de LFH en janvier 2014 afin qu'ils puissent s'organiser.

Tout en reconnaissant l'importance de préserver les moyens de travail collectif de l'équipe de France A, Thierry VINCENT regrette néanmoins la méthode visant à remettre en cause, en cours de saison, le calendrier 2013-14 adopté par la LFH.

- Préconisation sur les conditions du passage à 12 (saison 2016-2017)

Cécile MANTEL présente les préconisations rendues à l'unanimité par le groupe de travail « compétition » relatives aux conditions de passage à 12 clubs à l'intersaison 2016. Ainsi, à l'issue de l'exercice 2015-2016, les deux premiers clubs VAP au classement de D2F accèderaient en LFH indépendamment du classement final.

Par ailleurs, un barrage opposerait le 10<sup>ème</sup> du classement LFH (à l'issue des play-downs 2015-2016 donc) au 3<sup>ème</sup> meilleur VAP de la saison 2015-16, en match sec et sur terrain neutre.

**Ces préconisations sur la formule d'accession/relégation qui seront instaurées lors de l'intersaison 2016 sont validées en séance.**

Les préconisations sur la formule de compétition d'un championnat LFH à 12 équipes devront être adoptées lors d'un comité de direction au plus tard en décembre 2014. Ces préconisations feront l'objet d'une large consultation auprès des différents collègues (présidents, entraîneurs, joueuses, diffuseur TV, DTN etc) au cours de l'année 2014 afin d'identifier un format de compétition optimal.

Pour ce faire, mandat est donné au groupe de travail « calendrier » pour poursuivre ses réflexions et rendre des préconisations à l'automne 2014.

## **II/ BUDGET**

- Réalisé 2013

Alain KOUBI indique que les comptes de l'exercice 2013 ne pourront être présentés avant le 15 février 2014, même si la majorité des écritures ont d'ores et déjà été inscrites.

- Nouvelle matrice budgétaire

**La nouvelle matrice budgétaire pour le compte de résultat prévisionnel, réalisée par Bertrand ROUX, est validée en séance.** Nodjalem MYARO souligne la qualité du travail effectué par Bertrand ROUX, le remerciant par ailleurs pour son investissement.

- Enveloppe budgétaire 2014

Le budget prévisionnel 2014 présenté en séance atteint 415K€ dont :

- 125K€ de charges « développement »,
- 118K€ de charges « structure »,
- 172K€ de charges « fonctionnement » (salaires LFH et quote-part FFHB).

Les recettes se décomposent quant à elles en 100K€ de cotisations clubs et 58K€ de recettes commerciales.

Alain KOUBI précise que devant le Conseil d'administration fédéral puis l'Assemblée, il présentera le budget LFH en indiquant que la contribution de la FFHB en crédits d'intervention (c'est-à-dire hors fonctionnement) est équivalente à celle versée par les clubs.

Et que la FFHB prend intégralement à sa charge la partie fonctionnement (salaires, fluides) tant pour les 2 salariées LFH que pour la quote-part des salariés fédéraux au titre du crédit de fonctionnement.

- Affectations budgétaires

**Les affectations budgétaires feront l'objet d'échanges et seront adoptées lors du prochain comité de direction.** Nodjialem MYARO regrette de n'avoir reçu aucune proposition émanant des Présidents de clubs, malgré une demande clairement formulée à Bertrand ROUX, référent du groupe de travail budget. Bertrand ROUX reconnaît avoir manqué de temps et précise que la construction du budget prévisionnel 2015 fera l'objet d'une réflexion anticipée. Bertrand ROUX ajoute que les Présidents de clubs souhaitent avoir des précisions sur certaines orientations proposées, dont la refonte du système de lives, actuellement géré par Handvision.

- Processus de validation des dépenses

Le processus de validation des dépenses sera validé lors du prochain comité de direction physique.

### III/ EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

Cécile MANTEL rappelle le contexte.

Ainsi, suite à une demande formulée par l'UPCD1F le 29 novembre 2013 aux membres du Bureau Directeur de la FFHB visant à renforcer les compétences des deux organes de gouvernance de la LFH (comité de direction et assemblée générale), une réflexion sur les évolutions règlementaires a été engagée. Des préconisations consensuelles, résultant d'échanges entre la FFHB et l'UPCD1F, ont été diffusées en amont puis présentées en séance.

Franck LECLERC émet une réflexion en ce qui concerne le point 3.2 relatif au quorum nécessaire pour les réunions du CoDir (« la moitié des membres à voix délibérative »). Il suggère qu'au moins un membre de chaque collègue soit nécessairement présent pour délibérer valablement, afin que les décisions ne puissent pas être prises sans la représentation d'un ou plusieurs collègues importants.

Une réserve est néanmoins émise sur la présence obligatoire de tous les collègues lors des CoDir. En effet, certains n'étant représentés que par une personne, rendre obligatoire la présence d'au moins un de leur représentant peut conduire à des situations de blocage. Cela étant, l'objectif reste de permettre à tous les collègues d'être représentés lors des réunions, y compris par le biais des procurations.

Gerard JUIN rappelle que le représentant des médecins n'a qu'une voix consultative, et souhaiterait que l'on envisage de rendre cette voix délibérative. La demande, qui apparaît légitime au regard des enjeux autour de la santé et l'intégrité des joueuses, est accueillie plutôt favorablement mais l'UPCD1F souhaite évaluer l'éventuelle remise en cause de l'équilibre des collègues qui pourrait résulter de cette modification.

Des propositions d'évolutions règlementaires, résultant d'échanges entre la FFHB et l'UPCD1F, seront soumises aux membres avant l'assemblée générale du 23 février, lors de laquelle les modifications seront présentées pour adoption avec application immédiate.

En tout état de cause, il est rappelé qu'en cas de partage des voix en CoDir ou AG, la voix de la présidente sera prépondérante. L'ensemble des autres modifications est adopté à l'unanimité.

#### **IV/CAHIER DES CHARGES D2F-VAP et LFH**

Ces travaux portés par le groupe de travail « social » (auquel ont participé les présidents des 4 clubs VAP) s'inscrivent dans le cadre des réflexions autour du passage à 12 équipes en 2016-17, l'objectif étant de mettre en place des moyens d'accompagnement et de structuration pour garantir la pérennité d'une composition à 12 clubs en LFH.

Les préconisations du groupe de travail social comportent deux axes :

- D'une part, l'élévation progressive (dès 2014-15) du cahier des charges pour le statut VAP en D2F : **les membres du CoDir approuvent les étapes ainsi présentées ;**
- D'autre part, l'élévation du cahier des charges LFH d'abord en 2015-16 puis en 2016-17 : la proposition visant à réserver une saison transitoire aux clubs accédant de D2F, sur 3 exigences du CC (le budget minimum, l'encadrement administratif et la salle) ne recueillant pas l'accord de certains présidents de clubs, le débat est reporté sur ce point au prochain comité de direction. L'UCPD1F interprète en effet ces aménagements comme risquant de mettre en place d'un cahier des charges à deux vitesses et souhaiteraient par conséquent revoir certains points du cahier des charges LFH.

Cécile MANTEL rappelle les impératifs calendaires impératifs à l'adoption des modifications réglementaires. Ainsi, il incombe à la LFH de présenter un projet définitif au plus tard fin février 2014.

Il est demandé à l'UCPD1F de transmettre une proposition aménagée dans les meilleurs délais en vue de son examen lors du prochain CoDir.

#### **V/CAHIER DES CHARGES DES FINALITES DE LA COUPE DE LA LIGUE 2015**

Les propositions d'évolutions du cahier des charges sont jugées « irrecevables » par l'UCPD1F, qui souhaite reporter les explications correspondantes au prochain CoDir. Olivier GEBELIN fait part de la réflexion de présidents sur l'hypothèse d'une révision de la formule de compétition afin d'accroître son attractivité dès 2014-2015 puisque ce chantier doit de toute manière être mis en œuvre pour 2015-2016.

**Il est demandé un retour de l'UCPD1F sur les points de désaccords liés à l'évolution du cahier des charges de la Coupe de la Ligue 2014-2015.**

#### **VI/MARKETING**

Aurélié REMY fait état des conclusions du groupe de travail marketing-communication, sur les trois points ci-après abordés.

- Partenariat équipementier ballons

Aurélié REMY informe qu'une consultation avec mise en concurrence, accessible de manière publique, a été lancée auprès des équipementiers (et notamment de Kempa, Select, Adidas, Hummel et Molten). A l'issue de cette consultation et après analyse des offres reçues, le groupe de travail marketing-

communication préconise de s'engager avec la marque Select, qui présente la meilleure offre. **Cette préconisation est validée en séance par le comité de direction.**

Aurélié REMY rappelle les grandes lignes du partenariat liant Select à la Ligue Féminine de Handball pour 2 saisons consécutives (2014-2015 et 2015-2016), soulignant les contreparties pour la LFH et ses 10 clubs, annexées au présent procès-verbal.

Les évolutions réglementaires afférentes seront soumises à la validation de l'Assemblée Générale de LFH du 23 février. La valorisation de ce partenariat national s'élève à 95 410 K€ (dont 15K€ de recettes directe pour la LFH (12K€ de cash + 3 K€ de royalties) et 80K€ d'échanges marchandises pour l'ensemble des clubs).

- Choix de l'agence mandatée pour la prospection marketing et commerciale

Après plusieurs échanges entre les membres du groupe de travail marketing-communication, les représentants de l'UCPD1F (Jean-Marie SIFRE, Guillaume OLTRA et Karine SECHET) ont rencontré les deux agences susceptibles de collaborer avec la LFH pour la recherche de partenaires nationaux, United Players et Com and Sport. A l'issue de ces entretiens, la préconisation du groupe de travail est de collaborer avec l'agence United Players, selon les conditions précisées en annexe, et notamment des honoraires fixes de 5 000€ HT pour l'année 2014 uniquement. Au-delà des honoraires forfaitaires, la rémunération de l'agence consistera en une commission de 15% (puis 12% et 10% sur un engagement pluriannuel) sur les partenariats apportés.

**Cette préconisation est validée par les membres du comité de direction. Elle sera soumise à la validation de l'Assemblée Générale LFH (23 février).**

- Prospection et secteurs d'activité

**Il est acté en séance que tous les secteurs d'activité, hormis la grande distribution, seront ouverts à la prospection commerciale.**

Dans le cadre de la définition de la stratégie marketing avec l'agence mandatée, la réflexion devra intégrer le fait que certains secteurs d'activité sont déjà commercialisés par les clubs au niveau local et, même si de tels engagements n'excluent pas un partenariat de la LFH au niveau national, la question du champ de l'exclusivité se posera.

Le montant des différents niveaux de partenariat seront évoqués lors de l'Assemblée Générale du 23 février.

## **VII/CALENDRIER INSTITUTIONNEL 2014**

Le calendrier institutionnel 2014 sera validé lors du prochain comité de direction physique. Nodjialem MYARO rappelle que toutes les réunions se tiendront physiquement. Olivier GEBELIN fait part de l'écho favorable qu'a reçu la proposition faite par Nodjialem MYARO d'organiser un week-end « bilan de la saison ».

### VIII/MEDICAL

Gérard JUIN informe de l'organisation d'une réunion de la commission médicale LFH en marge des finalités de la CDL à Metz.

A cette occasion, partant du constat que la règle décidée cette année de tirer au sort 3 joueuses n'offre pas toutes les garanties sur l'ensemble des effectifs, seront notamment travaillées les conditions dans lesquelles le contrôle des dossiers médicaux en début de saison pourra être étendu à l'ensemble des joueuses de l'équipe première et du centre de formation (au lieu des 3 joueuses tirées au sort). L'objectif premier étant de garantir l'intégrité des joueuses et de préserver l'équité entre les clubs.

Les modifications du règlement médical seront soumises à l'assemblée de fin de saison.

### IX/ACCOMPAGNEMENT DE LA REPRESENTATION DES JOUEUSES

Amélie GOUDJO fait part des difficultés qu'elle rencontre pour mobiliser et fédérer les joueuses du championnat. Sur proposition de Nodjialem MYARO, il est convenu qu'Amélie GOUDJO prenne contact avec les Présidents de clubs, en vue de désigner une joueuse référente par équipe. Ces joueuses référentes seront les interlocutrices privilégiées d'Amélie GOUDJO pour les informations à diffuser.

Pour cela, Jeanne-Marie DE TORRES s'engage à ce que les présidents de clubs communiquent à Amélie GOUDJO les adresses électroniques de l'ensemble de leurs joueuses professionnelles.

### X/ ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 23 FEVRIER

Il est convenu que l'ordre du jour de l'assemblée générale du 23 février prochain reprenne les thèmes abordés lors du présent CoDir.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h.**

**Nodjialem MYARO**  
**Présidente de la LFH**

